

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Vote des tarifs 2024 des établissements du CIAS Grand Lac

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

**CIAS**  
Communauté d'Agglomération

Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023 à 19h00

Nos villes de Grand Lac, soit Châteauneuf-Tilly 3589 (incluant Lezay 37008) Aixe-sur-Vienne

NUMÉRO D'ÉTABLISSEMENT	PROFESSEUR	HEURES	TAUX
1. Mairie de Châteauneuf-Tilly		1	
2. Mairie de Lezay	20		
3. Mairie de Mignéville	1		
4. Mairie de Mignéville	1		
5. Mairie de Mignéville	1		
6. Mairie de Mignéville	1		
7. Mairie de Mignéville	1		
8. Mairie de Mignéville	1		
9. Mairie de Mignéville	1		
10. Mairie de Mignéville	1		
11. Mairie de Mignéville	1		
12. Mairie de Mignéville	1		
13. Mairie de Mignéville	1		
14. Mairie de Mignéville	1		
15. Mairie de Mignéville	1		
16. Mairie de Mignéville	1		
17. Mairie de Mignéville	1		
18. Mairie de Mignéville	1		
19. Mairie de Mignéville	1		
20. Mairie de Mignéville	1		
21. Mairie de Mignéville	1		
22. Mairie de Mignéville	1		
23. Mairie de Mignéville	1		
24. Mairie de Mignéville	1		
25. Mairie de Mignéville	1		

Adressés par email aux membres :  
Monsieur JEAN-LOUIS BENOIST, Président du CIAS Grand Lac  
Monsieur JEAN-LOUIS BENOIST, Président du CIAS Grand Lac

Le Conseil d'Administration se réunit le 21 décembre 2023

En vertu de l'article 18 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard du citoyen sur les données publiques, les documents ci-dessus sont mis à disposition de chacun des membres du Conseil d'Administration, en vertu de l'article 18 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard du citoyen sur les données publiques, les documents ci-dessus sont mis à disposition de chacun des membres du Conseil d'Administration, en vertu de l'article 18 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard du citoyen sur les données publiques.

Adressé le 21 décembre 2023  
Le Président  
JEAN-LOUIS BENOIST  
Président du CIAS Grand Lac

Le présent document est mis à disposition de chacun des membres du Conseil d'Administration, en vertu de l'article 18 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard du citoyen sur les données publiques, les documents ci-dessus sont mis à disposition de chacun des membres du Conseil d'Administration, en vertu de l'article 18 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard du citoyen sur les données publiques.



**2023-12-21\_DELIB102.PDF**

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 607,9 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.